

→ Accompagnement tutorial

QUAND LES TUTEURS SE FORMENT AUSSI

>>> Certains dispositifs de formation (contrat ou période de professionnalisation, emploi d'avenir) impliquent un accompagnement du salarié par un tuteur dûment désigné. Une courte formation du tuteur peut alors venir à son secours en vue d'assurer le bon déroulement du contrat et de la formation professionnelle du salarié.

ÊTRE TUTEUR : UNE MISSION UTILE À L'ENTREPRISE

> **Le tuteur exerce un rôle important :** accueillir, informer, guider un salarié embauché en emploi d'avenir ou en contrat de professionnalisation, ou encore aider un salarié déjà dans l'entreprise et qui bénéficierait d'une période de professionnalisation. Le tuteur doit veiller au respect de l'emploi du temps du salarié en l'informant de ses droits et devoirs. Il assure la liaison avec les interlocuteurs extérieurs comme l'organisme de formation. Il contribue à l'acquisition de connaissances, compétences et aptitudes professionnelles du salarié au travers d'actions de formation en situation professionnelle. Il participe, enfin, à l'évaluation des qualifications acquises et accompagne le salarié dans l'élaboration ou la mise en œuvre de son projet professionnel.

QUELQUES CONDITIONS POUR DÉSIGNER UN TUTEUR

> **Salarié volontaire et désigné par l'entreprise,** le tuteur doit justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la qualification visée par le salarié qu'il devra encadrer. Le tuteur doit être au moins du

même niveau de classification que le poste pour lequel il forme le salarié. Tout tuteur doit se montrer disponible (par exemple, deux heures par semaine). Attention, il ne peut pas suivre plus de trois salariés à la fois, et seulement deux salariés si le tuteur est aussi l'employeur.

UNE FORMATION DE TUTEUR FINANCÉE ET VIVEMENT CONSEILLÉE

> **Bien que facultative,** une formation préalable (ou d'analyse de son expérience pour les tuteurs expérimentés), est utile. Étendue à la durée de la formation du salarié, elle permet au tuteur d'organiser progressivement la transmission des compétences et des savoir-faire et, le cas échéant, d'accueillir et intégrer dans les meilleures conditions le nouvel apprenant au sein de l'entreprise. D'une durée de quelques jours, cette formation de tuteur est prise en charge par le Fafsea au niveau du coût pédagogique et de la rémunération du tuteur, avec certains plafonds.

1 380 €

C'est le montant maximal de l'aide à la fonction tutorale accordée par le Fafsea pour toute formation agréée.

Pour en savoir +

N'hésitez pas à contacter le Fafsea de votre région. Coordonnées sur www.fafsea.com rubrique « Fafsea en région ».

Afin de connaître les dispositions réglementaires liées à votre branche professionnelle, rendez-vous dans l'espace Employeurs (www.fafsea.com/employeurs/employeurs_som.php), puis cliquez sur le dispositif recherché (exemple : contrat de professionnalisation). Un dossier de candidature de reconnaissance de l'expérience de tutorat peut être téléchargé et retourné au Fafsea.

Le saviez-vous ?

→ Le guide pratique « Assurer la fonction de tuteur d'un nouveau salarié » est désormais téléchargeable sur www.fafsea.com, espace Employeurs/Gérer les RH. Il fait partie de la collection « guides pratiques Ressources Humaines », élaborée par le Fafsea.